



PRÉFECTURE DE LA MARTINIQUE

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET
DE LA COHESION SOCIALE

Pôle Cohésion Sociale

DE LA RUE AU LOGEMENT

Synthèse du colloque du 15 mars 2018

ESAT de Rivière l'Or – Saint-Joseph - Martinique

« Que nos fragilités soient au fondement de notre force »
Malik Duranty

Face à la diversité et à la complexité des situations vécues par les personnes en errance ou en grande précarité, la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Martinique a convié le 15 mars 2018 les collectivités, services publics et acteurs associatifs à débattre des formes nouvelles de réponses à construire en matière d'accueil, d'accompagnement et d'accès au logement.

Ce colloque, qui a rassemblé 160 participants, a permis de faire le point sur les évolutions des politiques publiques et les outils de programmation en cours d'élaboration pour la Martinique, ainsi que d'entendre l'expérience des professionnels et des bénévoles dans leur travail quotidien aux côtés des personnes démunies.

Les interventions de Malik Duranty, slammeur et sociologue, qui a ponctué cette journée avec force et poésie, ont rappelé à chacun la modestie nécessaire à une approche humaniste des personnes en grande précarité, car « trébucher, avancer, chaque pas compte ».

Cette journée était également illustrée des portraits réalisés par Jean-Louis Saïz, « poète du regard », qui a su saisir la beauté et l'émotion en chacune des personnes photographiées.

La présente synthèse reprend les échanges à partir des 3 grands enjeux identifiés au fil de la journée :

- *la nécessité d'instaurer un cadre de débat pour construire les changements ;*
- *le développement et la formalisation indispensables des coopérations ;*
- *la diversification des modalités de travail pour mieux répondre aux attentes et aux besoins des personnes.*

Par ces mots, Malik Duranty ouvre une journée placée sous le signe de l'attention et de la compréhension : attention portée aux personnes, compréhension d'un monde qui change et entraîne loin de la rive ceux qui ne répondent pas aux exigences toujours changeantes d'une société bouillonnante.

Les problèmes d'errance, d'hébergement et de logement au cœur de la journée ne sont pas récents, comme le rappelle Cédric Debons, sous-préfet délégué à l'emploi et à la cohésion sociale. Depuis une dizaine d'années, les services de l'État, en lien avec les collectivités et grâce à l'engagement des acteurs associatifs, ont développé et professionnalisé de multiples réponses d'hébergement et de logement accompagné. Pour autant, les besoins ne cessent d'augmenter.

C'est pourquoi l'État s'est désormais engagé dans une stratégie dite « du Logement d'abord » qui privilégie l'accès à un logement avec un accompagnement social sur le parcours traditionnel de l'hébergement, longtemps considéré comme une étape avant l'autonomie. Les nombreuses expériences menées en France et dans le monde ont montré que cette approche apportait de meilleurs résultats, et que la très grande majorité des personnes relogées le restaient, dans des conditions tout à fait satisfaisantes. Le Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022 est donc paru en septembre 2017¹:

Il complète les engagements du gouvernement pour le quinquennat :

- Porter l'objectif de production de 40 000 logements très sociaux par an dès 2018.
- L'ouverture sur 5 ans de 10 000 places en pensions de famille ou résidence accueil pour les personnes isolées en situation d'exclusion.
- La création sur 5 ans de 40 000 places supplémentaires pour les personnes les plus précaires dans le parc locatif privé, via les dispositifs d'intermédiation locative.

Le plan quinquennal Logement d'abord s'articule autour de cinq grandes priorités :

- 1- Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans-abri et mal logées.
- 2- Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées.
- 3- Mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien dans le logement.
- 4- Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle.
- 5- Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du Logement d'abord.

¹http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/12/plaquette_lda.pdf

Réforme structurelle de la politique de l'hébergement et de l'accès au logement, ce plan a pour première ambition de résoudre les impasses de la politique de l'hébergement et de l'accès au logement par une approche globale. En effet, il constate que le parc d'hébergement peine à jouer son rôle de tremplin vers le logement, et par conséquent, indique qu'il « est urgent de réformer ce système qui a laissé s'installer l'idée d'un logement au mérite, accessible après plusieurs années d'un parcours entre rue et centres d'hébergement. »

Le plan vise à orienter rapidement les personnes sans-domicile de l'hébergement vers un logement durable grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire. Le Logement d'abord, en insistant sur la priorité donnée au logement comme condition première à l'insertion, choisit de mettre en valeur les compétences des personnes.

Cette approche a été validée par de multiples expérimentations dans les pays scandinaves et anglo-saxons. Elle est également au cœur du dispositif « Un chez-soi d'abord » qui s'adresse aux personnes en grande exclusion présentant des troubles psychiques.

La politique du Logement d'abord s'inscrit dans une double temporalité : elle vise à permettre la réponse immédiate et inconditionnelle aux situations de détresse et elle investit dans des solutions de logement ordinaire ou adapté, seules options véritablement dignes et pérennes pour les personnes en difficulté.

Ce plan bouleverse les logiques, les postures et les pratiques. Il invite à coordonner les acteurs, car sa réussite repose sur deux axes : des logements abordables dégagés par les bailleurs et les réservataires pour les ménages défavorisés ; des accompagnements pluridisciplinaires et coordonnés pour que les ménages réussissent leur accès et leur maintien dans le logement.

Pour le mettre en œuvre et lutter efficacement contre le sans-abrisme, trois enjeux se dégagent de la journée.

Le Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) qui, depuis la loi ALUR de mars 2014, fusionne les questions du logement et de l'hébergement, doit être élaboré très rapidement. Après une évaluation des Plans précédents (Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées – PDALPD – et Plan départemental accueil hébergement insertion – PDAHI –), les acteurs sont en attente d'une nouvelle feuille de route qui prendra en compte les évolutions législatives et réglementaires et les guidera dans les changements exigés par la dynamique du Logement d'abord.

Ce document-cadre, dont l'élaboration doit débuter avant la fin du premier semestre 2018, « doit donner de la visibilité aux porteurs de projets sur l'ensemble du territoire martiniquais », rappelle Marie-Thérèse Joseph, cheffe de l'Unité Politiques sociales du

logement à la DEAL. Pour sa part, Virginie Hennebique, pour la DJSCS, s'appuie sur les enseignements du dernier PDAHI pour souligner que le Logement d'abord était déjà l'un des axes stratégiques de ce plan élaboré en 2012, et sera une préoccupation majeure du travail à venir.

Les enjeux repérés suite à l'évaluation du PDALPD et du PDAHI 2011-2017

Source : Groupe Enéis pour la DEAL Martinique et la Collectivité Territoriale de Martinique

N°1: Une gouvernance à réinterroger pour mieux cerner et définir les publics cibles du prochain PDALHPD

N°2 : Un nombre de logements à construire important, devant se répartir sur tous les territoires et pour tous les publics en respect de leurs capacités financières

N°3 : Réduire la tension du marché avec des objectifs de production par typologie adaptés

N°4 : Développer une offre globale adaptée en relevant les défis prégnants du territoire

N°5 : Assurer le maintien et l'accès dans le logement avec la prise en compte des personnes accompagnées

N°6 : Mobiliser le parc privé en développant la sollicitation des aides à la rénovation

N°7 : Consolider la lutte contre l'indignité et la précarité énergétique des logements

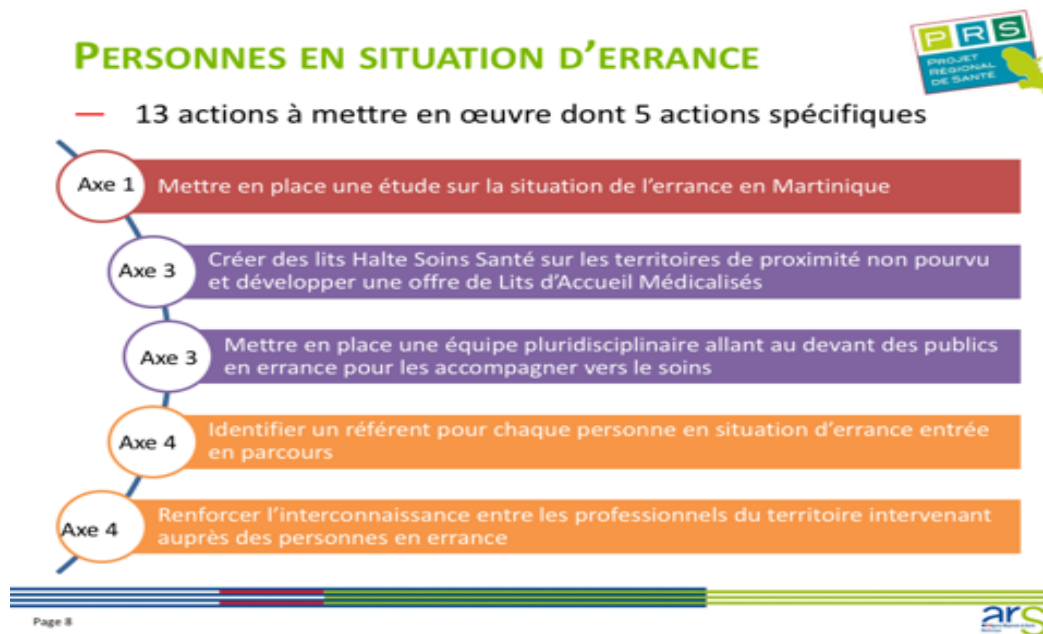
Plusieurs chantiers s'ouvrent pour les groupes de travail technique qui élaboreront le futur PDALHPD. Le premier d'entre eux pourrait être de réaliser l'état des lieux de l'accompagnement, exigé par le décret du 14 novembre 2017, qui doit permettre de proposer aux ménages, mais aussi aux bailleurs, des étayages pluridisciplinaires pour une bonne insertion dans le logement.

En effet, pour mettre en œuvre la politique du Logement d'abord, mais aussi pour fluidifier le dispositif d'hébergement aujourd'hui embolisé par le manque de logements en sortie, un partenariat solide est nécessaire avec les bailleurs sociaux : « *Sans logements, pas de Plans* » souligne Véronique Marciquet, consultante de Panama Conseil, dans sa présentation des nouvelles politiques publiques. Or seuls 7% des ménages sortis d'hébergement en Martinique en 2016 ont eu accès à un logement social.

Mais au-delà des bailleurs, c'est avec les réservataires que le travail doit être mené, comme le rappelle la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, qui insiste sur l'effort collectif nécessaire, en particulier pour les ménages reconnus « prioritaires et urgents » au titre du droit au logement opposable (DALO). Certes, la Martinique connaît encore un faible nombre de recours DALO au regard de la tension du logement, mais cette situation pourrait se dégrader : si les ménages et les travailleurs sociaux qui les accompagnent perdaient espoir de trouver des solutions en amont d'un recours au droit, le nombre de dossiers DALO pourrait devenir alarmant.

Les personnes en errance ou en grande précarité connaissent souvent des problèmes de santé associés à leurs mauvaises conditions de vie et à leurs faibles ressources. Le Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) décline le Schéma régional de santé (en cours de consultation réglementaire) pour les plus vulnérables. Structuré en 4 axes, 12 priorités opérationnelles et 36 actions, il dédie 13 de ces actions aux

personnes en situation d'errance. Elie Bourgeois, Directeur de la Stratégie de l'Agence régionale de santé (ARS), évoque la recherche de simplification de la démarche et de cohérence entre les travaux, pour apporter des réponses globales aux personnes.



La première de ces actions consiste en une étude sur l'errance. En se basant sur les sources disponibles, Sylvie Merle, directrice de l'OSM (Observatoire de la santé de Martinique) a présenté une synthèse de l'existant et conclu au besoin de réaliser une étude qualitative menée en étroite collaboration avec les structures et intervenants sociaux exerçant au quotidien avec les personnes en situation d'errance. Ce travail, cofinancé par l'ARS et la DJSCS et prévu sur une période de douze mois, aura pour objectif principal d'améliorer les connaissances sur les personnes en situation d'errance en Martinique, qu'il s'agisse de leurs caractéristiques, de leur parcours ou de leur état de santé. L'étude permettra également d'évaluer le nombre de personnes concernées, de connaître leurs liens éventuels avec les institutions et d'identifier leurs attentes en termes de services et de prestations.

Le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) a vu sa mission consolidée par la loi ALUR et inscrite dans l'article L 345-2 du Code de l'action sociale et des familles, qui le charge notamment de favoriser l'accès au logement et la fluidité des parcours de l'hébergement vers le logement. En Martinique, le SIAO anime des commissions partenariales pour orienter les personnes sans abri vers les structures d'hébergement (Centres d'hébergement et de réinsertion sociale) ou de logement accompagné (maisons-relais et résidences accueil). Il va s'attacher à réfléchir avec ses partenaires à une meilleure prise en compte de la dimension logement dans les diagnostics d'orientation faits par les travailleurs sociaux. Le SIAO a vocation à devenir un acteur central de la Plateforme territoriale d'accompagnement (PTFA) exigée par le Plan Logement d'abord, mais il ne peut agir seul, et le défi sera d'associer à cette PTFA des intervenants d'horizons très divers : sanitaire, médico-social, justice,

parentalité, associations tutélaires etc., en fonction des besoins et dans l'intérêt des personnes.

Le SIAO a également une mission d'observation, et a besoin de connaître les mesures d'accompagnement existantes pour mieux orienter les demandeurs vers un accès au logement pérenne. Pour mobiliser les ressources du territoire, il devra jouer un rôle d'aiguillon et s'assurer que les personnes en difficulté aient un accès réel à leurs droits et aux services et prestations qui leur sont destinés. Par le biais des commissions d'examen des situations complexes qu'il projette de constituer pour préfigurer une Plateforme territoriale d'accompagnement, le SIAO compte mettre à profit les enseignements de ses commissions actuelles pour mieux travailler sur les parcours, notion rappelée dans le PRAPS et d'autant plus importante que les parcours sont complexes.

Instaurées par la loi ALUR, les CIL sont en cours d'installation en Martinique. Ce sont des leviers indispensables pour les publics qui éprouvent des difficultés particulières d'accès au logement. Ces instances, aux travaux desquelles il serait souhaitable d'associer le SIAO (c'est déjà le cas pour l'Espace Sud), doivent élaborer un Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logement social (PPGDID).

Ce Plan déterminera notamment le ou les lieux d'accueil des demandeurs de logement, l'aide qui peut leur être proposée pour enregistrer leur demande unique de logement social et numériser les pièces administratives nécessaires. Il devra également définir les publics auxquels une attention particulière devra être portée afin qu'ils ne soient pas systématiquement exclus des attributions, à cause de leurs faibles ressources notamment, ou de leurs difficultés d'accès à internet, mais peut-être aussi à cause des représentations que peuvent en avoir les décideurs. Les personnes ayant connu la rue peuvent se rétablir dans un logement. Les évaluations des démarches de Logement d'abord l'ont prouvé : « *Il n'y a pas de critères prédictifs, permettant d'évaluer a priori la capacité d'une personne à habiter un logement* » (Un chez-soi d'abord, Retour sur 6 années d'expérimentation- Dihal 2017).

Les expériences de coopérations opérationnelles présentées lors des tables rondes font état d'un véritable « mouvement », qui trouve son sens dans le bénéfice que ces alliances représentent pour les personnes.

Les partenaires réunis autour de la table ronde consacrée aux démarches « d'aller-vers » (Acise, EMRI, CSAPA-CAARUD de la Croix-Rouge et PAAL de l'OMASS) préfigurent le travail qui est demandé aux Plateformes territoriales d'accompagnement. Leurs réunions mensuelles autour du projet dit « TCSP » (repérage et sensibilisation des personnes qui

déambulent sur une portion du futur Transport collectif en site propre) les conduisent à rechercher ensemble des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent, à partir des « *bouts d'information* » que chacun détient du fait de sa manière d'intervenir. C'est le principe de la « *coordination dédiée* » définie au Canada par Yves Couturier, professeur à l'école de travail social de l'université de Sherbrooke: « *la coordination des interdépendances en mode dédié est une pratique qui a pour mandat principal de les gérer de manière consciente, volontaire et imputable pour des situations d'intervention dont la complexité est grande* ». Il s'agit alors, dans un cadre commun, de partager les informations utiles à la personne pour proposer des réponses à ses attentes.

Pour l'EMRI par exemple, l'observation de la personne est avant tout la recherche de signes marquant une pathologie, ou bien les effets secondaires d'un produit. Les indices sont nombreux si l'on y est attentif : tenue vestimentaire, hallucinations, états maniaques, prostitution... Le lien et l'accroche, avec l'EMRI mais aussi avec le CAARUD ou l'OMASS, vont alors permettre d'introduire de nouveaux partenaires pour amener progressivement la personne vers le soin. L'essentiel, selon Claude Fitte-Duval, de l'OMASS, c'est que « *dans la rue, les individus n'appartiennent pas à des structures. Il faut trouver des stratégies pour ne pas rejeter les personnes, pour que nos modes d'entrée en contact respectent la personne* ».

Les coordinations mensuelles des associations ont également pour effet de changer le regard de chacun : « *nous ne sommes pas face à des dossiers, mais à des personnes* ». Cela implique de répondre à des attentes qui dépassent largement le soin, pour aller vers d'autres partenaires. Ces coordinations dédiées, réunies dans une optique de résolution de problème, sont l'une des principales fonctions des Plateformes territoriales d'accompagnement.

La fonction de restauration sociale est un autre exemple des coopérations de terrain. Le Fourneau Économique, fondé en 1902 par Adolphe Triard, a vu son activité se développer au fur et à mesure que les problèmes économiques poussaient de nouveaux bénéficiaires à lui demander de l'aide. Face à des problèmes logistiques et à une situation devenue intenable pour des bénévoles pourtant très engagés, le Fourneau a dû suspendre ses activités de préparation de repas, tout en poursuivant la distribution de colis alimentaires deux fois par semaine (équivalant à près de 70 000 repas par an).

Depuis janvier 2018, le Secours Adventiste, créé en 1957, a repris et développé l'activité : 250 repas chauds sont servis en moyenne chaque jour, consommés sur place ou emportés. L'inconditionnalité et la gratuité sont les deux principes de cette distribution, qui se déroule en général dans le calme car, selon Françoise Paraclat, du Fourneau Économique, et Julien Régis, du Secours Adventiste, « *un lien fraternel est tissé avec les bénéficiaires : nous ne sommes pas des restaurateurs, nous offrons un espace alternatif à la rue* ». Pour eux, le service est une accroche, qui éventuellement débouchera sur autre chose. Mais cela nécessite un lien entre ces bénévoles et les professionnels de l'insertion, lien qui reste à construire et à entretenir. De même, pour inciter les personnes à recourir au service, il faut qu'il soit plus accessible : les locaux excentrés sont un frein pour les personnes les moins mobiles, et l'arrêt d'activité au mois d'août est synonyme de rupture du lien pour les personnes les plus fragiles. Malik Duranty le rappelle à son tour : « *la permanence de la présence permet la légitimité de l'intervention* ».

Du côté des acteurs du logement, les coopérations sont également jugées indispensables. Face à la vulnérabilité croissante d'une partie des locataires du parc social, l'ALS (Association pour le Logement Social) a développé son partenariat avec l'EMRI et les Centres médico-psychologiques (CMP). Des rencontres trimestrielles permettent de tout mettre en œuvre, notamment pour éviter l'expulsion de personnes qui présentent des troubles du comportement occasionnant des conflits de voisinage.

L'Agence immobilière sociale portée par Soliha Antilles, outil du PDALPD destiné à loger les plus modestes, met également en place des coopérations, avec le SIAO en particulier, pour que l'accompagnement complète sa médiation et « *rassure les propriétaires privés* ». Il s'agit, selon Garry Pavadé, son directeur, de « *trouver des solutions les plus adaptées possibles pour des personnes aux parcours hachés, car nous avons une double obligation, envers nos locataires et envers nos propriétaires bailleurs* ». Les commissions partenariales du SIAO peuvent attribuer des mesures d'Accompagnement vers et dans le logement (AVDL) à des situations nécessitant un accompagnement. Ces mesures sont réalisées par les 4 travailleurs sociaux du SIAO.

Du point de vue associatif, les expériences présentées durant la matinée laissent penser que la coopération autour des personnes est prête à se développer : il s'agit désormais d'en stabiliser le cadre et d'en déterminer l'animation.

Mais les forces associatives courent le risque de s'épuiser si elles ne sont pas soutenues par les décideurs : les coopérations institutionnelles sont donc l'indispensable contrepartie de l'engagement citoyen, et les souhaits exprimés par la salle confirment les très fortes attentes en la matière.

Elie Bourgeois, pour l'ARS, appelle de ses vœux « *le passage du Plan aux actions, du pilotage à la mise en œuvre* ». Il en appelle aux élus : « *le décloisonnement est la responsabilité du politique, nous avons besoin désormais des accords nécessaires pour mettre en œuvre nos propres décisions* ». Il estime par ailleurs que « *les relevés de décisions ne sont pas suffisants* » et qu'il faut « *aboutir à des conventions qui engagent* ». La forme de ces coopérations institutionnelles reste à déterminer : des comités de financeurs pour garantir la cohérence des engagements ? Des relais, des « *aiguillons* » en Mairie pour rappeler l'exigence de responsabilité collective ? Une simplification et une harmonisation des instances qui mobilisent utilement les acteurs en économisant leurs forces ?

Pour Jean-Claude Carolina, directeur de l'Action sociale de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), le service social est la principale porte d'entrée vers les dispositifs. 35 000 personnes sont reçues chaque année, et leurs principales demandes portent sur l'hébergement et l'aide alimentaire. Au-delà de la réponse apportée, il souhaite « *que la transversalité des politiques publiques soit renforcée pour donner du sens à l'action sociale et des perspectives à notre société martiniquaise en déshérence* ».

La transversalité entre politiques du logement et de l'hébergement est en effet un véritable enjeu ; la réglementation qui fusionne ces deux champs d'actions engage fortement les

décideurs et les opérateurs. L'intervention de la DEAL et d'Enéis, pour présenter les actions conduites durant le précédent PDALPD, montre l'existence de partenariats entre bailleurs sociaux et associations : pour construire des établissements sociaux, pour mobiliser du parc d'hébergement, pour participer aux commissions techniques du SIAO. Mais l'essentiel reste à développer : il s'agit désormais de loger, de manière autonome et en nombre, des ménages issus des dispositifs d'hébergement ou d'accompagnement. Cette problématique, au cœur du métier des bailleurs sociaux, demande à être abordée sous plusieurs angles : l'acculturation des travailleurs sociaux et des bailleurs sociaux pour travailler sur leurs représentations respectives, l'évaluation objectivée des risques qu'il y aurait à loger des ménages passés par le SIAO, et les exigences que sont en droit d'avoir les bailleurs, mais aussi les locataires et les travailleurs sociaux partenaires.

« Les coopérations mises en place aujourd'hui serviront aux personnes accueillies demain » souligne Madame Laborieux, maire-adjointe du Lamentin, qui ajoute *« que l'on soit élu(e) ou professionnel, on ne peut s'exonérer de notre responsabilité collective »*.

Ces propos sont repris par Dominique Savon, directrice de la DJSCS, dans son allocution de clôture. Elle ajoute que le respect dû aux bénéficiaires des actions doit également être la ligne de conduite de tous les partenariats, pour que les interpellations mutuelles servent à *« rechercher des solutions et à colmater la cassure entre social et sanitaire »*. *« Le développement des coopérations est indispensable, car aucun partenaire ne détient à lui seul les réponses personnalisées nécessaires à l'accès et au maintien dans le logement : notre PDALHPD, qu'il nous faut finaliser, devra traduire ces défis »* conclut-elle.

La table ronde consacrée à l'accompagnement a permis d'expliquer comment les professionnels construisent des accompagnements sur-mesure, en fonction des personnes rencontrées et des attentes exprimées. De l'accroche de rue de l'EMRI à l'accompagnement social dans le parc public de l'ALS, de la démarche de réduction des risques du CAARUD de la Croix-Rouge à l'accompagnement social de droit commun de la CTM, du parc privé capté et géré par Soliha Antilles à la plateforme d'orientation du SIAO, la palette des dispositifs et des interventions est riche.

De ces présentations se dégagent plusieurs traits marquants : les approches sont très diverses parce que les publics visés le sont. Les spécificités de chaque accompagnement sont déterminées par les objectifs des dispositifs auxquels ils sont rattachés, mais au-delà du respect d'un cahier des charges, c'est leur dimension contingente qui frappe l'auditeur : chaque accompagnement se fait ou devrait se faire en fonction de l'état des personnes, de l'environnement dans lequel se situe l'intervention, de l'évolution des situations, dans l'objectif, toujours, de ramener vers le droit commun et vers plus d'autonomie. Qu'il s'agisse de recréer un lien avec le soin, de mettre en place une mesure de protection ou de prévoir un emménagement, chaque démarche est dictée à la fois par les besoins d'une personne et par le référentiel professionnel de l'intervenant. Il est donc nécessaire de prévoir

l'articulation de ces interventions très spécialisées pour éviter la fragmentation de l'accompagnement.

Le maillage entre les interventions et l'approche pluridisciplinaire des situations est au fondement des Plateformes territoriales d'accompagnement. C'est une coopération horizontale, « agile », centrée sur la personne, ouverte à de nouveaux partenaires, qui évite les doublons et les manques. Cette coordination se déploie à deux niveaux : autour de la personne, et entre les différents services impliqués.

Face aux propos de la table ronde, Malik Duranty ironise gentiment : « *Si j'étais un errant parmi nous, je serais rassuré par la hauteur de vos discours... mais j'ai un souci : un travailleur social est un militant avant d'être un bureaucrate ! Or il y a quelque chose dans les politiques publiques sur lequel les travailleurs sociaux peuvent agir : le référentiel de politiques publiques, ce sont des lunettes pour voir le fait social et produire du sens dans les actions. C'est l'étymologie du mot « animer » !* ». Il poursuit : « *Le travail social s'inspire de la médecine : arrêtons de traiter les effets et allons chercher la source de la maladie* ».

Par ces propos, il souligne le changement de posture et de pratiques auquel il faut se confronter pour que le discours soit plus proche de la réalité. En effet, pour le sociologue, le rôle des travailleurs sociaux est également de « *donner une réalité à des problématiques de notre société* ». « *Dans le lien avec les personnes, qui n'est pas juste un lien de papier, on va se transmettre des légitimités qui vont permettre d'asseoir la légitimité globale du dispositif.* »

Déconstruire les institutions et leurs « murs », en faisant du logement une priorité, ne va pas sans déconstruire les cloisons mentales : habitudes, certitudes, représentations, territoires, identités corporatistes sont autant d'obstacles au changement de posture qu'appelle le Logement d'abord. Comme l'exprime un participant, « *une majorité de personnes demande un logement* », mais « *le système exige trop d'étapes avant de fournir un logement* ».

Le rétablissement, la réduction des risques, l'alliance avec les usagers sont bien connus des acteurs de l'addiction ou de la psychiatrie, moins du travail social. L'outil fondamental des travailleurs sociaux, le projet personnalisé, évolue vers le développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées : il se construit en combinant leurs attentes, leurs besoins et leurs potentialités. La personne n'est plus définie par ses problèmes ou sa pathologie, mais, comme le rappelle Malik Duranty, il s'agit de rompre la perte de confiance en soi et de s'interroger : « *Tu es peut-être, toi, la solution !* ». La personne peut alors exprimer ses choix et ce qui est important pour elle : ce seront les points d'appui de l'accompagnement.

Cet accompagnement se fait à partir de l'état de la personne, en respectant le moment : « *On ne réveille pas quelqu'un qui dort* » dit l'EMRI, car « *nous sommes chez l'autre, même dans la rue* ». Malik Duranty va dans le même sens : « *Vous voyez les personnes dans leur temps de répit, cela peut les déranger* ». Elles peuvent par exemple souhaiter « *retrouver une fraîcheur* » avant de se laisser approcher. Pour autant, ajoute-t-il, « *même quand on est anonyme, on recherche la sociabilité* ». Un bonjour, une collation, un matériel de réduction

des risques sont des entrées en matière fréquemment utilisées par les intervenants, mais cela n'est pas suffisant. Le moment auquel on peut entrer en contact est aussi fonction des autres personnes en présence. Malik Duranty rappelle que « *la communauté des errants reproduit des hiérarchies : il faut le savoir pour savoir comment aborder qui, et qui est le boss* », avant d'ajouter : « *Allez faire la ville à pied et vous verrez comme la rue est difficile : comment, après, avoir confiance les uns dans les autres ? Écoutez l'actualité de la rue pour que votre présence n'aggrave pas le danger pour les errants* ».

Il faut donc savoir sortir des missions strictes du travailleur social et de la distance professionnelle enseignée jusqu'ici, pour identifier des éléments ou des actes de la vie quotidienne des personnes qui peuvent être de modestes supports à l'accompagnement. Une démarche, un soin, un repas préparé ensemble, une réparation dans un logement sont autant de manières « *de renouer le contact, de partager* » pointe Malik Duranty.

L'accompagnement est également travaillé avec d'autres partenaires : l'approche pluridisciplinaire est un atout pour consolider des situations complexes, protéger les personnes, rassurer le voisinage et les bailleurs. « *Certains publics font peur* », dit-on autour de la table ronde. Pourtant, « *ils humanisent notre ville* » rétorque Malik Duranty, et « *plus un bénéficiaire est confronté à des opérateurs différents, plus il développe des stratégies pour bénéficier des aides de ces différents opérateurs* ». Il suggère aux travailleurs sociaux et aux bénévoles de rebondir sur ces demandes pour faire leur travail, car « *plus de gestes empathiques, c'est plus d'acceptation de l'accompagnement* ». Il s'agira ensuite de « *formaliser des choses qui se font dans l'informel* » afin que « *lorsqu'une de ces dimensions se met à l'œuvre, l'autre suive* ».

Ce colloque représente un nouveau point d'étape pour les acteurs de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion en Martinique. Après un premier rendez-vous sur la Veille sociale en 2005, puis sur l'Errance en 2008, cette journée appelle des suites. La présentation du PDALHPD, la nouvelle étude sur l'errance, mais aussi les actions déjà mises en place devront faire l'objet d'une nouvelle rencontre, comme le rappelle Dominique Savon dans sa conclusion, pour que la responsabilité collective qu'elle appelle de ses vœux soit illustrée par des avancées réelles pour les personnes en difficulté en Martinique.